

- RAPPORT D'ACTIVITÉS -
2007



Brabant wallon



Hainaut



Liège



Luxembourg



Namur

APW  asbl

Association des Provinces wallonnes

- RAPPORT D'ACTIVITÉS -
2007



Association des Provinces wallonnes

Table des matières

I. Fonctionnement de l'Association

- 1. Statuts et composition des organes de l'Association **P × 3**
- 2. Réunions des organes de l'Association **P × 3**
- 3. Composition du Secrétariat de l'Association **P × 4**

II. Activités de l'Association

- 1. Relations avec le Région wallonne **P × 5**
 - a. Du rôle consultatif de l'A.P.W. **P × 5**
 - b. Des interventions de l'A.P.W. sur des sujets d'intérêt commun **P × 6**
- 2. Relations avec la Communauté française **P × 7**
- 3. Relations interprovinciales **P × 7**
 - a. Finances provinciales **P × 7**
 - b. Personnel **P × 7**
 - c. Relations internationales **P × 8**
 - d. Formation **P × 8**
 - e. Agriculture **P × 8**
 - f. Communication **P × 8**
 - g. A.s.b.l. **P × 8**
 - h. Greffier(e)s **P × 8**
 - i. Services techniques **P × 9**
- 4. Relations internationales **P × 9**
 - a. Du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe **P × 9**
 - b. Des relations avec les associations européennes équivalentes à l'A.P.W. **P × 9**
- 5. Intégration des interprovinciales au sein de l'A.P.W. **P × 11**
- 6. Représentation dans les organes ou commissions consultatifs **P × 11**
 - a. Du Conseil supérieur des Villes, Communes, et Provinces de la Région wallonne **P × 11**
 - b. Du Conseil régional de la Formation **P × 11**
 - c. Du Comité C **P × 12**
 - d. De l'Observatoire des politiques culturelles **P × 12**
 - e. De l'Institut du Patrimoine wallon **P × 12**
 - f. Du Conseil supérieur du logement **P × 13**
 - g. Du Comité de suivi des programmes opérationels
Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007 - 2013 **P × 13**
- 7. Colloque du 9 octobre 2007 **P × 14**
- 8. Soutien au volontariat **P × 14**
- 9. Opération « Place aux Enfants » **P × 14**
- 10. Actions de communication **P × 15**
 - a. La Newsletter **P × 15**
 - b. Le site web : apw.be **P × 15**
 - c. Le Salon des Mandataires **P × 15**
- 11. Autres activités de l'Association **P × 16**

I. Fonctionnement de l'Association

1. Statuts et composition des organes de l'Association

Les statuts coordonnés de l'Association modifiés par l'Assemblée générale en séance du 28 juin 2005 afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, telle que modifiée par les lois des 2 mai 2002 et 16 janvier 2003, ont été publiés au Moniteur belge du 2 septembre 2005.

Pour rappel,

- l'Association est composée des cinq personnes morales suivantes : la Province du Brabant wallon, la Province de Hainaut, la Province de Liège, la Province de Luxembourg et la Province de Namur ;
- chaque Province est représentée à l'Assemblée générale, par le gouverneur, les députés provinciaux, le greffier provincial et cinq conseillers provinciaux désignés par le Conseil provincial à la proportionnelle conformément à l'article 98 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes ;
- le Conseil d'administration se compose, outre le président de l'Association qui en est membre de droit, de cinq administrateurs, dont au moins un député provincial, par province-membre. Ces administrateurs sont désignés par l'Assemblée générale à la proportionnelle de chaque conseil provincial conformément à l'article 98 précité.

La composition des organes de l'Association a été régulièrement actualisée en fonction des changements intervenus au sein des instances provinciales.

La présidence de l'Association a été assurée par Paul-Emile Mottard, député provincial.

2. Réunions des organes de l'Association

Le Conseil d'administration s'est réuni les 20 mars, 9 mai, 2 juillet, 25 septembre et 27 novembre 2007.

Une Assemblée générale ordinaire a eu lieu le 20 mars 2007. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2006 de l'Association, donné décharge aux administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2007.

3. Composition du Secrétariat de l'Association

Le Secrétariat est composé de :

- Mme Annick Bekavac, Directrice-Secrétaire du Conseil d'administration
- M. Bruno de Viron, Conseiller
- Mme Sophie Scardina, Secrétaire de direction
- M. Roger Jeunehomme, Expert

II. Activités de l'Association

Pour rappel, aux termes de ses statuts, l'Association a pour but d'assurer aux membres tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Elle poursuit la réalisation de son but social par tout moyen adéquat et, notamment, par :

- l'étude de questions générales, la recherche de documentation ainsi que tous les autres services utiles aux membres ;
- l'organisation de concertations générales ou sectorielles entre les différentes provinces associées et l'organisation des concertations indispensables avec les autres provinces belges qui ne font pas partie de l'Association ;
- la publication de livres, périodiques et documentation ;
- l'organisation de congrès, colloques, journées ou commissions d'études ;
- l'organisation de recherches ou d'enquêtes ;
- l'examen de problèmes soumis par les membres ;
- les interventions auprès d'autorités publiques ou d'instances privées ;
- la participation aux activités intéressant les membres.

1. Relations avec la Région wallonne

a. Du rôle consultatif de l'A.P.W.

De par sa participation active aux travaux du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne (cf. II., 4 , A infra) l'A.P.W. a été appelée à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et concernant les pouvoirs locaux.

Par ailleurs, dans l'esprit de dialogue qui préside désormais aux relations entre le Gouvernement wallon et les provinces, l'A.P.W. a été régulièrement associée à la préparation de projets intéressant les provinces et initiés par les Ministres compétents, et plus particulièrement par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. Philippe Courard.

C'est ainsi que l'A.P.W. a été amenée à émettre des avis circonstanciés sur de nombreuses questions qui concernaient les provinces, dont notamment sur :

- l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Contrat d'Avenir Local (C.A.L.) ;
- l'avant-projet de circulaire relative à l'octroi d'allocations et indemnités ;
- la reconnaissance des communautés culturelles locales et organisation des établissements publics chargés de la gestion du temporel des cultes ;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels ;
- le projet de circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2008 ;
- les avant-projets d'arrêtés pris respectivement en exécution de l'article 55 du décret du 8 décembre 2005 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l'article 21 du décret du 8 décembre 2005 modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des C.P.A.S ;
- le projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les projets d'arrêté du Gouvernement wallon fixant le statut des gouverneurs de Province, fixant le statut des commissaires d'arrondissement , organisant le secrétariat des gouverneurs ;
- l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - organisation de la tutelle sur les actes des pouvoirs locaux.

b. Des interventions de l'A.P.W. sur des sujets d'intérêt commun

L'A.P.W. est intervenue auprès des Ministres compétents sur des questions d'intérêt commun aux provinces.

C'est ainsi, notamment, que l'A.P.W. est intervenue :

- auprès du Ministre de la Fonction publique et des Affaires intérieures, Philippe Courard, en ce qui concerne les élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 ;
- auprès du Secrétaire d'État à la modernisation des Finances et à la lutte contre la Fraude fiscale, Hervé Jamar, en ce qui concerne l'avant-projet de circulaire relative à l'application de l'article 6 du Code de la T.V.A. tel que modifié par l'article 39 de la loi-programme du 27 décembre 2006 ;
- auprès du Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, Bruno Tuybens, en ce qui concerne les subsides de la Loterie Nationale au titre de soutien au travail volontaire ;
- auprès du Ministre Philippe Courard en ce qui concerne le transfert des voiries provinciales et cours d'eau de deuxième catégorie à la Région wallonne ;
- auprès du Ministre de l'Agriculture, de la ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Benoît Lutgen, en ce qui concerne la promotion touristique 2007-2008, situation du Centre d'Action Touristique des Provinces wallonnes ;

- auprès du Ministre Philippe Courard en ce qui concerne la reconnaissance des communautés culturelles locales et organisation des établissements publics chargés de la gestion du temporel des cultes ;
- auprès du Ministre André Antoine concernant la proposition de décret visant à modifier l'article 120 du CWATUP (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine).

2. Relations avec la Communauté française

- Après un an de mise en œuvre, par le Gouvernement de la Communauté française, du plan « Priorités Culture », M. Paul-Emile Mottard, Président, est intervenu auprès de la Ministre de la Culture, pour lui faire part de ses remarques et regretter le manque d'implication des provinces dans la mise en œuvre de celui-ci.
- L'A.P.W. est intervenue auprès de la même Ministre afin que les provinces soient représentées au Conseil général des politiques culturelles.

3. Relations interprovinciales

Afin d'assurer une meilleure concertation entre les provinces, l'A.P.W. a mis en place des groupes de travail composés de fonctionnaires des cinq provinces. Les groupes de travail suivants se sont réunis à plusieurs reprises :

a. Finances provinciales

Ce groupe de travail a pour objectif de rassembler et d'analyser toutes les données relatives aux finances provinciales : sources de financement, structure des dépenses et évolution de la situation financière globale.

Il a activement contribué à fournir toutes les données nécessaires à la réalisation de l'étude sur les finances et la fiscalité des provinces wallonnes (étude réalisée par le C.I.R.I.E.C. - Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative).

b. Personnel

Ce groupe de travail a pour objectif, d'une part, d'échanger les informations concernant les problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion journalière des ressources humaines et, d'autre part, de recueillir toutes les données utiles dans le cadre des négociations menées au sein du Comité C (cf. II, 4, C infra) : régime des prestations irrégulières, régime des dispenses et des congés, problématique des pensions...

c. Relations internationales

Les responsables des départements provinciaux des relations extérieures et internationales se retrouvent au sein de ce groupe de travail de l'A.P.W. Leurs réunions leur permettent d'échanger des informations et des expériences, de dresser le cadastre des partenariats et accords de coopération des provinces wallonnes au niveau européen et international.

d. Formation

Ce groupe de travail qui est composé des fonctionnaires responsables de chaque Institut Provincial de Formation (I.P.F.) a pour objectif de déterminer une position commune en vue des débats qui se déroulent au sein des commissions thématiques du Conseil régional de la Formation (C.R.F.) (cf. II, 4, B infra).

Cette manière de procéder a permis de finaliser plusieurs dossiers : dépôt d'une offre conjointe de formation avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la formation du personnel d'encadrement des pouvoirs locaux et provinciaux, objectifs de formation pour les cours R.G.B., catalogue des formations pour le site Internet du C.R.F., rôle des provinces en tant qu'ensemblers de formation...

Chaque I.P.F. a aussi eu l'opportunité de présenter ses spécificités : plate-forme de formation à distance (e-learning), logiciel de gestion des formations...

e. Agriculture

Ce groupe de travail a examiné la problématique particulière des services d'entraide et de remplacement agricoles.

f. Communication

Ce groupe de travail a pour objectif d'harmoniser la politique de « communication » des cinq provinces et d'échanger toutes informations utiles en la matière.

Il est également chargé de l'organisation annuelle du Salon des Mandataires.

g. A.S.B.L

Ce groupe de travail a réalisé un inventaire des asbl par province et la façon dont celles-ci étaient « contrôlées ». La mise en œuvre du décret du 12/02/2004 en ce qui concerne les contrats de gestion a également été évoquée.

h. Greffier(e)s

Ce groupe de travail a pour objectif de débattre des questions générales d'intérêt commun. Il permet également de faire la synthèse des préoccupations respectives de l'A.P.W. et des provinces.

i. Services techniques

Suite à l'intégration de l'interprovinciale des Services Techniques Voyers au sein de l'APW, ce groupe de travail a été créé et a analysé la problématique relative au transfert des voiries et cours d'eau vers la Région wallonne.

4. Relations internationales

L'Association des Provinces wallonnes est présente au niveau européen et international pour faire valoir les enjeux et intérêts des collectivités locales de niveau intermédiaire auprès des instances européennes et internationales.

a. Du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe pour les questions liées à la démocratie locale.

Il est composé d'élus locaux et régionaux de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe : 315 membres effectifs et 315 suppléants répartis entre les deux Chambres (Chambre des Régions et Chambre des pouvoirs locaux).

La délégation belge auprès du CPLRE est composée de 7 membres effectifs et de 7 suppléants répartis dans les deux Chambres : 4 effectifs et 3 suppléants pour la Chambre des Régions, 3 effectifs et 4 suppléants pour la Chambre des pouvoirs locaux.

Le Président de l'APW est membre de la Chambre des Pouvoirs locaux et siège dans la Commission permanente du Congrès.

Le CPLRE travaille également de manière régulière avec les Associations nationales représentatives des pouvoirs locaux et régionaux. L'Association des Provinces wallonnes est reconnue comme partenaire à part entière et, à ce titre, contribue aux travaux du Congrès.

b. Des relations avec les associations européennes équivalentes à l'APW

Assemblée des Départements de France (ADF)

L'Assemblée des Départements de France et l'Association des Provinces wallonnes, en leur qualité d'organes représentatifs de collectivités territoriales de niveau intermédiaire, connaissent des préoccupations qui se rejoignent largement.

Des collaborations étroites entre les deux associations se sont nouées depuis la participation de l'ADF au colloque de l'APW en 2005. Ces collaborations permettent des échanges d'information, le partage d'expériences et la participation aux manifestations et groupes de travail réciproques, principalement la Commission « Europe » de l'ADF et le Colloque de l'APW.

La collaboration entre l'ADF et l'APW a été formalisée au mois d'octobre 2007 par la signature d'une convention de coopération entre les deux associations. Les objectifs de cette coopération sont la mise en réseau d'expériences, l'échange d'informations et la défense et la reconnaissance des intérêts spécifiques des collectivités territoriales intermédiaires auprès des autorités européennes et internationales.

La première concrétisation de cette volonté de reconnaissance est la participation à la cinquième édition de la Semaine européenne des villes et régions (Open Days 2007).

L'Assemblée des Départements de France a coordonné l'organisation de séminaires au sein d'un consortium européen de collectivités territoriales européennes de niveau intermédiaire.

La Province de Liège a fait partie de ce consortium et l'APW a soutenu et participé aux manifestations organisées par l'ADF dans le cadre des Open Days.

La collaboration entre ADF et APW s'est poursuivie et s'est amplifiée au cours de l'année 2007. L'objectif des deux associations est à présent de s'associer à d'autres associations représentatives de collectivités territoriales européennes pour créer un réseau européen qui permettrait des échanges multilatéraux entre associations rencontrant les mêmes réalités et préoccupations.

Association des Provinces Italiennes (UPI)

En 2007, l'Association des Provinces wallonnes a entamé des discussions avec l'Association des Provinces italiennes pour formaliser des échanges et collaborations entre provinces wallonnes et italiennes.

Un projet de convention établi sur les mêmes principes que ceux retenus avec l'Assemblée des Départements de France a été soumis pour examen à l'Association des Provinces italiennes.

Les contacts se poursuivent entre les deux associations, essentiellement autour du projet de constitution du réseau européen de collectivités territoriales de niveau intermédiaire.

5. Intégration des interprovinciales au sein de l'APW

Eu égard, d'une part, aux missions confiées à l'APW et, d'autre part, au fait qu'un des objectifs du « Contrat d'avenir pour les wallons » est la rationalisation des structures publiques, le Conseil d'administration de l'APW a décidé d'entamer une réflexion en vue de procéder à un regroupement des interprovinciales avec la seule préoccupation de l'efficacité fonctionnelle et du renforcement des collaborations entre les provinces dans un cadre plus global.

C'est ainsi que depuis le 1^{er} août 2007, l'Interprovinciale des Services Techniques Voyers a intégré l'APW.

6. Représentation dans les organes ou commissions consultatifs

L'A.P.W. est représentée au sein :

a. Du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne

Ce Conseil est appelé à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et qui concernent les pouvoirs locaux.

Membres effectifs : M. Paul-Émile Mottard, M. Dominique Notte,
Mme Sylvie Théodore, M. Albert Depret et M. Alain Trussart

Membres suppléants : M. Jean-Marie Flahaut, M. Jean-Michel Nottebaert, M. Alain Collin,
Mme Anne-Catherine Flagothier et Mme Béatrice Clementz

b. Du Conseil régional de la Formation

Ce Conseil (C.R.F.) est l'organe chargé par le Gouvernement wallon d'organiser le secteur de la formation R.G.B. en région wallonne. Il constitue la plate-forme de concertation entre les différents opérateurs de formation (Instituts Provinciaux de Formation, FOREm, I.F.A.P.M.E., Instituts de promotion sociale), les utilisateurs de ces formations (provinces, communes, C.P.A.S.) et les organisations syndicales.

Il comprend douze commissions thématiques au sein desquelles l'A.P.W. est représentée :

Membres effectifs : M. Jean-Pierre Ohlès, directeur I.P.F. Liège
M. Alain Braun, directeur I.P.F. Hainaut

Membre suppléant : M. Jean-Claude Podlecki, directeur I.P.F. Namur

c. Du Comité C

Organe de concertation entre les organisations syndicales et le Gouvernement wallon, le Comité C débat de chaque projet de décret, d'arrêté ou de circulaire ayant une incidence sur le personnel des pouvoirs locaux.

L'A.P.W. est représentée au sein dudit Comité en qualité d'expert de la délégation de l'Autorité (Gouvernement wallon) :

Membre effectif : M. Bruno de Viron, conseiller A.P.W.

Membre suppléant : M. Roger Jeunehomme, expert A.P.W.

d. De l'Observatoire des politiques culturelles

Cet observatoire a pour objet de :

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des domaines culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles, les contenus et les moyens des politiques qui sont développées à leur endroit, ainsi que les pratiques culturelles de la population francophone et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle ;
- produire, à la demande du Gouvernement de la Communauté française, d'un membre de celui-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, ou d'initiative, des analyses sur toutes questions relatives aux politiques culturelles ;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques culturelles et assurer une fonction de veille quant aux instruments de cette nature développés en Communauté française, dans le reste du pays, au sein de l'Union européenne et sur un plan international ;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté Wallonie-Bruxelles, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

Membre effectif : M. Bruno de Viron, conseiller à l'APW

Membre suppléant : Mme. Annick Bekavac, directrice à l'APW

e. De l'Institut du Patrimoine wallon

L'Institut du Patrimoine wallon (I.P.W.) est un organisme régional public créé par le décret du 1^{er} avril 1999 (Section 4 du Chapitre II – Des mesures de prévention et de restauration), modifié par le décret-programme du 18 décembre 2003.

Il remplit quatre missions :

- mener des opérations immobilières ;
- valoriser des monuments qui sont la propriété de la Région wallonne ;

- assurer la transmission des savoir-faire dans les métiers du Patrimoine sur le site de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu et sensibiliser les jeunes à ceux-ci ;
- assurer l'essentiel du travail de sensibilisation, de publication, de diffusion et de promotion du Patrimoine wallon.

Membre effectif : M. Georges Pire, député provincial

Membre suppléant : M. Alain Collin, conseiller provincial

f. Du Conseil supérieur du logement

Missions :

1. évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements ;
2. élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement ;
3. constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement ;
4. élaborer et publier des études et des diagnostics ;
5. contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminés par le Gouvernement ;
6. formuler à son initiative des avis à l'attention du Gouvernement ;
7. rendre, à la demande du Gouvernement, un avis sur des projets de décret et de dispositions ayant une portée réglementaire et qui concernent la matière du logement ;
8. établir annuellement un rapport de ses activités, qu'il transmet pour le 31 mai au plus tard au Gouvernement. Le Gouvernement transmet ledit rapport annuel dans le mois qui suit sa réception au Conseil régional wallon.

Membres effectifs : M. Dominique Notte, député provincial
Mme Ann Chevalier, députée provinciale

Membres suppléants : M. Emile Van Aelst, conseiller provincial
Mme Sylvie Théodore, conseillère provinciale

g. Du Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 (FEDER)

Membre effectif : Annick Bekavac, directrice de l'APW

Membre suppléant : Bruno de Viron, conseiller à l'APW

7. Colloque du 9 octobre 2007

Le 9 octobre 2007, l'Association a organisé son deuxième colloque au Centre de congrès Beffroi à Namur, colloque dont la thématique était « Les Contrats d'Avenir provinciaux ».

Quelque 200 personnes étaient présentes et ont pu écouter les orateurs suivants :

- Monsieur Paul-Emile Mottard, Président de l'APW ;
- Monsieur Stéphane Marnette, Conseiller auprès du Ministre de la Fonction publique et des Affaires intérieures représentant le Ministre Philippe Courard ;
- Monsieur Jean-Louis Destans, Président du Conseil général de l'Eure en France ;
- Monsieur Dominique Notte, Député-Président du Collège provincial de Namur ;
- Monsieur Henry Demortier, Directeur du département IDELUX.

8. Soutien au volontariat

Les travailleurs volontaires sont plus d'un million et demi en Belgique. Ils sont actifs dans un grand nombre d'associations sans but lucratif actives dans les domaines du sport, de la culture, de l'aide aux personnes âgées ou en difficulté, de l'éducation, etc.

L'activité des personnes volontaires est très précieuse car elles assurent des missions de proximité et créent un lien social entre les personnes.

Les Provinces wallonnes soutiennent l'activité des personnes volontaires en leur octroyant une assurance gratuite en responsabilité civile et accidents corporels pour couvrir leurs activités.

L'Association des Provinces wallonnes a coordonné la mise en place, dans chacune des provinces, d'une procédure d'octroi de ces assurances et en assure le financement sur base d'un subside octroyé à l'Association par la Loterie National, sur décision du Gouvernement fédéral.

9. Opération « Place aux Enfants »

Le 20 octobre 2007, le comité de coordination communautaire de « Place aux Enfants » a organisé la 13^{ème} édition de cette opération de sensibilisation des enfants de 8 à 12 ans à la vie en société.

Cet événement a permis à plus de 40.000 enfants, répartis dans plus de 150 communes de Wallonie et de Bruxelles de découvrir l'envers du décor des professions qui font la vie de tous les jours.

Outre la rencontre avec les professionnels de services de sécurité et de secours (policiers, pompiers, ambulanciers) ou les artisans et titulaires de professions libérales (boulangers, artistes, avocats), les enfants ont participé à des activités d'éducation et de sensibilisation à la démocratie (présentation du rôle et des missions des institutions provinciales et communales, débats dans les hémicycles provinciaux ou de la Région de Bruxelles-capitale, etc.).

Le site Internet de l'opération a été aménagé afin de permettre aux enfants de disposer de leur espace réservé. Ils y retrouvent une information générale sur les objectifs de l'opération, les contacts nécessaires pour s'inscrire auprès de l'organisateur local et les témoignages réalisés par les enfants qui ont participé à l'opération l'année passée.

Le site Web est disponible depuis le 18 septembre 2006 à l'adresse suivante :

www.placeauxenfants.be.

10. Actions de communication

a. La Newsletter

Depuis mai 2007, le journal de l'Association a fait peau neuve :

- passage d'un mensuel à un bimestriel
- passage de 8 à 12 pages

« Cinq à la une » a pour vocation d'informer les lecteurs sur l'actualité des provinces et ce au travers de différentes rubriques avec, comme nouveauté, les pages destinées à mettre en exergue une compétence provinciale. Notre publication est envoyée à un peu moins de 2500 destinataires, essentiellement des mandataires et des fonctionnaires.

La newsletter peut-être consultée sur le site **www.apw.be** où chacun peut également s'inscrire et recevoir la publication par courriel.

b. Le site web : apw.be

En ligne depuis novembre 2005, le site Web est une carte de visite virtuelle de l'Association mais aussi un site portail, qui se veut la vitrine des actualités provinciales.

La mise à jour est effectuée par le Secrétariat qui actualise l'ensemble des rubriques en fonction de l'actualité et des demandes éventuelles des provinces.

c. Le Salon des Mandataires

Les 15 et 16 février 2007, l'APW et les provinces se sont « exposées » au Wex à Marche-en-Famenne.

Grâce à l'expérience du C.A.T.P.W. (Centre d'Action Touristique des Provinces wallonnes) et aux réunions de coordination qui se sont tenues à l'Association avec les responsables de la communication des cinq provinces wallonnes, un stand commun homogène quant à la forme (meublé identique mais de différentes couleurs) et quant au fond (présentation des panneaux d'information) a été présenté au public.

5.162 visiteurs ont découvert ce salon qui sera renouvelé en 2008.

L'Association a pris en charge la location de l'emplacement pour un coût d'environ 12.000 euros.

11. Autres activités de l'Association

- Collecte et tenue à jour de la documentation pouvant intéresser les membres de l'Association ;
- Informations sur des problèmes provinciaux données à des membres de cabinets ministériels et d'administrations, à des parlementaires, conseillers provinciaux, étudiants, ...
- Participation à certains congrès et journées d'études ;
- Gestion journalière de l'Association (traitements, comptabilité, formalités administratives, etc.).



L'équipe de l'APW



Paul-Emile MOTTARD

Président



Annick BEKAVAC

Directrice



Bruno de VIRON

Conseiller



Sophie SCARDINA

Secrétaire